

---

Jour de séance 11

le jeudi 12 décembre 2024

13 h

Prière.

La présidente de la Chambre ayant sursis à statuer sur le rappel au Règlement fait le jour précédent, se prononce sur celui-ci, statue que M. Hogan a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a accusé la première ministre d'avoir amené les électeurs à faire fausse route et demande aux parlementaires de se garder de tenir de tels propos.

---

Après les questions orales, la présidente de la Chambre demande aux parlementaires de se garder d'utiliser le mot « incompetent ».

---

Sur la demande de M<sup>me</sup> M. Johnson, il est unanimement convenu de remplacer le paragraphe de la résolution de la motion 7 par ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture. ».

---

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, moyennant l'autorisation de la Chambre, celle-ci se forme en Comité des subsides pour procéder à la mise aux voix des crédits inscrits au volume 1 du budget supplémentaire pour 2024-2025, après quoi, moyennant l'autorisation de la Chambre, celle-ci reviendra au dépôt de projets de loi.

---

Il est unanimement convenu que la Chambre se forme en Comité des subsides.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Arseneault.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Arseneault, président du comité, demande à la présidente de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2024-2025, VOLUME 1

| COMPTE ORDINAIRE                                                                | Votés (\$)  |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,<br/>DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES</b>           |             |
| Agriculture, Aquaculture et Pêches .....                                        | 25 000 000  |
| <b>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION<br/>ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE</b>    |             |
| Services généraux et autres services d'enseignement.....                        | 2 300 000   |
| Districts scolaires .....                                                       | 6 200 000   |
| Votés .....                                                                     | 8 500 000   |
| <b>MINISTÈRE DE LA SANTÉ</b>                                                    |             |
| Assurance-maladie .....                                                         | 33 000 000  |
| Services de santé de la partie III .....                                        | 160 000 000 |
| Votés .....                                                                     | 193 000 000 |
| <b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE<br/>ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>                   |             |
| Division de la sécurité technique<br>et des services ministériels .....         | 3 200 000   |
| Division de la sécurité communautaire .....                                     | 1 700 000   |
| Division de la sécurité et des urgences .....                                   | 600 000     |
| Votés .....                                                                     | 5 500 000   |
| <b>MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES<br/>ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE</b> |             |
| Ressources naturelles .....                                                     | 2 000 000   |
| <b>MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</b>                                        |             |
| Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse .....                        | 25 000 000  |
| Sécurité du revenu .....                                                        | 25 000 000  |
| Votés .....                                                                     | 50 000 000  |

---

COMPTE DE CAPITAL

|                                                                            |            |
|----------------------------------------------------------------------------|------------|
| SOCIÉTÉ D'HABITATION<br>DU NOUVEAU-BRUNSWICK                               |            |
| Logements publics – Installations Permanentes .....                        | 29 500 000 |
| MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL                                          |            |
| Services des foyers de soins – Améliorations<br>des biens immobiliers..... | 12 500 000 |
| MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE<br>ET DE LA CULTURE                   |            |
| Amélioration des installations.....                                        | 1 500 000  |

La Chambre adopte ces crédits.

Il est unanimement convenu de revenir au dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Legacy :

5, *Loi supplémentaire de 2024-2025 (1) portant affectation de crédits.*

La présidente de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 5 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

5, *Loi supplémentaire de 2024-2025 (1) portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

5, *Loi supplémentaire de 2024-2025 (1) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Le débat reprend sur l'amendement de la motion 5, proposé le jeudi 28 novembre 2024 par l'hon. M. Gauvin, appuyé par l'hon. M. McKee.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote par appel nominal suivant :

## POUR : 29

|                                   |                                 |                         |
|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| l'hon. M. Gauvin                  | l'hon. M. C. Chiasson           | M. Mallet               |
| M. M. LeBlanc                     | l'hon. M <sup>me</sup> Boudreau | M. Arseneault           |
| l'hon. M <sup>me</sup> Holt       | l'hon. M. K. Chiasson           | M. Bourque              |
| l'hon. M. Legacy                  | l'hon. M. Finnigan              | M. J. LeBlanc           |
| l'hon. M <sup>me</sup> C. Johnson | l'hon. M. Herron                | M <sup>me</sup> Vautour |
| l'hon. M. Dornan                  | l'hon. M. Hickey                | M <sup>me</sup> Sodhi   |
| l'hon. M <sup>me</sup> Miles      | l'hon. M. Randall               | M. Johnston             |
| l'hon. M. LePage                  | l'hon. M. Kennedy               | M. Robichaud            |
| l'hon. M. D'Amours                | l'hon. M <sup>me</sup> Townsend | M. Coon                 |
| l'hon. M. McKee                   | M <sup>me</sup> Wilcott         |                         |

## CONTRE : 15

|                               |                           |                           |
|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| M. Hogan                      | M. Monahan                | M <sup>me</sup> S. Wilson |
| M <sup>me</sup> M. Johnson    | M <sup>me</sup> M. Wilson | M. Cullins                |
| M. Savoie                     | M. Weir                   | M <sup>me</sup> Bockus    |
| M <sup>me</sup> Scott-Wallace | M <sup>me</sup> Conroy    | M. Lee                    |
| M. Austin                     | M. Oliver                 | M. Dawson                 |

La question est proposée au sujet de la motion 5 amendée, dont voici le texte :

attendu que le Nouveau-Brunswick se classe au deuxième rang des provinces à l'est du Manitoba pour ce qui est de l'indice de gravité des crimes ;

attendu que les collectivités du Nouveau-Brunswick connaissent des difficultés considérables en raison des vols, des crimes violents et des préoccupations croissantes en matière de sécurité publique ;

attendu que les corps de police locaux sont submergés d'appels et d'enquêtes concernant des infractions liées aux drogues ;

attendu que la hausse des taux globaux de criminalité est directement liée à l'utilisation très répandue de drogues illicites ;

attendu que la majorité des détenus déclarés coupables ont déjà éprouvé une dépendance à des drogues illicites ;

attendu que nos jeunes sont de plus en plus vulnérables à l'exploitation par des trafiquants de drogue qui mènent leurs activités dans nos collectivités ;

attendu que le programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages a été très efficace aux fins de la détection et du

démantèlement de 250 repaires de vente de drogue au cours des deux dernières années, ce qui a contribué à rendre les collectivités plus sécuritaires et à réduire la disponibilité des drogues ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à :

1. favoriser la sensibilisation du public au programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages et à son incidence sur la réduction des activités criminelles liées aux drogues ;
2. appuyer davantage le démantèlement d'opérations de drogues illégales ;
3. s'engager à déployer des efforts soutenus pour réduire l'offre de drogues illicites et s'attaquer aux causes profondes des activités criminelles liées aux drogues dans nos collectivités.

La motion 5 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 7, M<sup>me</sup> Scott-Wallace, appuyée par M. Savoie, propose ce qui suit :

attendu que les services municipaux ou locaux de collecte de déchets ne se chargent actuellement pas tous de la collecte et de l'élimination des déchets solides liées à l'agriculture ;

attendu que l'élimination des déchets solides représente pour les agriculteurs un fardeau sur les plans financier et logistique ;

attendu que les agriculteurs paient, comme tout le monde, de l'impôt foncier pour obtenir des services publics ;

attendu que les agriculteurs et leur travail sont essentiels à notre santé, à notre bien-être et à notre qualité de vie ;

attendu que les agriculteurs et leurs entreprises sont indispensables à la réussite globale de notre économie ;

attendu que des gouvernements locaux fournissent actuellement des services de collecte et d'élimination des déchets solides, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage, et que d'autres l'ont fait précédemment ;

attendu que la réglementation provinciale a déjà stipulé que le ministre des Gouvernements locaux devait fournir des services de collecte et

d'élimination pour les exploitations agricoles dans les communautés rurales, les municipalités régionales et les districts de services locaux, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Kennedy, appuyé par l'hon. M. Finnigan, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion 7 soit amendée, dans le paragraphe de la résolution, par la suppression de « à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture » et son remplacement par « à continuer de travailler avec les municipalités, les commissions de services régionaux, l'Alliance agricole, Circular Materials et Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de mettre en lumière des possibilités de gestion des déchets plastiques agricoles de manière durable ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

La séance, suspendue à 16 h 49, reprend à 16 h 56.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère du Développement  
social pour 2023-2024

(11 décembre 2024).